

**COMMUNE  
DE  
SAINT-JUST-D'AVRAY**

**Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération 2022-33**

**Séance du jeudi 6 octobre 2022**

*Date de convocation du conseil municipal* : 03.10.2022

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 15- Présents : 10. Votants : 12

Présidente : Christine GALILEI

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Stéphane CORGIER, J-Marc DURDILLY, J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Rodolphe LERISSEL, Sophie MAGNARD, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON,

Absents : Marc DUCROS (pouvoir à Christine GALILEI), Romain MAYNARD ( pouvoir à Sophie MAGNARD), Gaëlle COUBLE, Guillemette LOYEZ, Yoel MOREAU

Secrétaire de séance : Rodolphe LERISSEL

**OBJET : Aide sur le montant des loyers pour le lancement de l'activité du nouveau locataire-gérant du bar restaurant « L'Auberge des sapins »**

Mme le Maire rappelle que le précédent locataire-gérant de « L'auberge des sapins » a mis fin à son contrat de location gérance le 15 juin 2022. Depuis le mois d'avril une procédure de recrutement est en cours. La commission de recrutement a reçu de nombreux dossiers, mais de nombreux ne correspondait pas aux critères

Cette commission a retenu le dossier de candidature d'un couple, qu'elle a reçu en entretien le 12 septembre 2022. Cette commission s'est ensuite prononcée pour le recrutement de ces 2 personnes. Ce couple de gérant prépare son arrivée, et envisage de ré-ouvrir ce commerce fin octobre ou début novembre 2022.

Le montant des loyers avait été voté lors du conseil municipal du 24.01.2022 (délibération n° 2022-04) pour un montant total de 800€HT soit 960€ TTC, détaillé :

Location gérance : 200 € HT

Loyer de l'immeuble : 600 € HT

Les conditions économiques actuelles sont difficiles et se dégradent depuis le début de l'année, notamment à cause de l'inflation et particulièrement la hausse des couts de l'énergie.

Ce commerce revêtant un caractère important pour l'attractivité et la vie sociale de notre commune, il est proposé d'aider ces futurs gérants pour leur installation. Le conseil municipal décide d'apporter une aide en réduisant le montant du loyer

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- ❖ I / Décide d'apporter une aide d'exonération globale de 50% sur 6 mois, attribuée de façon progressive en fixant le montant du loyer comme suit :

- En cas d'arrivée avant le 1<sup>er</sup> novembre, exonération totale des loyers de location gérance et de l'immeuble pour le mois d'octobre 2022.
  - Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2022, le loyer de l'immeuble sera gratuit et seule la location gérance sera due, soit un montant mensuel de 200€ HT – 240 € TTC
  - Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023, exonération de 75% du loyer de l'immeuble, soit un montant mensuel de 410€ HT- 492€ TTC (200€ de location gérance et 210€ de loyer immeuble)
  - Du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2023 exonération de 30% du loyer d l'immeuble, soit un montant mensuel de 620 € HT – 744€ TTC ( 200€ de location gérance et 420€ de loyer immeuble)
- ❖ II / Autorise Madame le Maire à signer la convention de location de gérance et tous documents afférents

### Adopté à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance



Le Maire,



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE SAINT-JUST D'AVEYRON' is written around the top inner edge, and 'RHONE' is at the bottom. In the center, there is a red emblem featuring a castle tower. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.